

**Ministère de la Famille
Des Organisations Féminines
Et de la Protection de l'Enfance**

**Plan d'Action sectoriel
De Lutte contre le Sida**

**Protocole d'Entente et de Partenariat
Pour la Promotion de la Santé de la Famille
Entre
Le Ministère de la Famille
Et
Le Ministère de la Santé**

Rappel : La santé des populations préoccupe les autorités au plus haut niveau ; ce qui justifie les efforts consentis dans ce secteur depuis 2000. La collaboration du Ministère de la Famille avec celui de la Santé à travers la mise en œuvre du plan sectoriel de lutte contre le Sida a constitué un déclic pour son approfondissement. Ainsi, depuis deux ans, un processus de réflexion sur la diversification et la formalisation d'un partenariat a été enclenché par les deux parties. Plusieurs rencontres de travail et d'échanges entre techniciens se sont déroulées sous la coordination des Directeurs de cabinet des deux Ministères. Un document final de Protocole d'Entente et de Partenariat pour la Promotion de la Santé de la Famille paraphé par les ministres de la Famille et de la Santé, le 02 février 2011, a été l'aboutissement du processus.

Introduction au Protocole

La partie théorique du Protocole issue de larges discussions consensuelles entre les deux Ministères pose, à présent, le défi de la mise en œuvre des clauses contenues dans le document.

Des dispositions générales et finales complétées par les Engagements des deux parties constituent la 1^{ère} partie du Protocole. Des annexes qui spécifient les stratégies, les domaines de collaboration, les axes, acteurs et cadres d'interventions complètent le document dans sa 2^{ème} partie. Laquelle contient également les mécanismes de fonctionnement et de suivi du partenariat.

Constat, réalités et perspectives

Les questions de santé ont toujours été portées presque exclusivement par les seuls professionnels du secteur. Quoi de plus normal serait-on tenté de dire ! Seulement, l'exécution des programmes de santé et la pratique quotidienne ont fini de mettre à nu des insuffisances qu'il convient de combler pour atteindre les objectifs fixés.

En effet, le caractère transversal de la santé exige des approches multisectorielles pour impliquer toutes les parties prenantes. Souvent, les thérapies médicales occultent les aspects sociaux de la maladie ; or les individus, les familles et les communautés doivent jouer des rôles essentiels pour une bonne prise en charge de la maladie.

La famille du sujet malade a un rôle de soutien et d'accompagnement psycho affectif important à jouer. Dans ce cadre-ci, la femme gardienne des valeurs familiales, traditionnelles

et culturelles détient un rôle de premier plan. L'environnement social et économique de l'individu également est à prendre en compte dans la prise en charge du malade. Cette dimension sociale de la maladie insuffisamment intégrée dans les politiques et stratégies d'interventions pose un problème global d'efficacité. Cette situation est plus perceptible encore en milieu rural et péri urbain où le taux d'analphabétisme est plus élevé et les conditions d'accès aux soins de santé plus difficiles. Et, l'on peut considérer cette non prise en compte de la dimension sociale comme un des facteurs d'échecs des programmes et projets de santé des populations. Etant donné que, chaque communauté, chaque localité se distingue par des réalités socio culturelles spécifiques, des habitudes et des perceptions différentes. Toutes choses qui font que les Autorités, les administrations et les communautés, chacun en ce qui le concerne, doit œuvrer pour une approche intégrée de la prise en charge de la maladie. De ce point de vue, le Ministère de la Famille conforté dans ses missions et conscient de ses responsabilités s'engage à jouer pleinement son rôle pour l'amélioration de la santé des populations avec un accent particulier sur les femmes et les enfants.

Ainsi, les actions majeures et stratégiques à mener par le département seront axées autour de :

- l'IEC/CC (information- éducation- communication /pour un changement de comportement) ;
- la sensibilisation de proximité, la mobilisation sociale, la participation, l'encadrement, l'accompagnement ;
- le renforcement de capacités.

Le Ministère de la Famille va s'appuyer sur ses personnes ressources propres, réparties dans les services et directions au niveau central et déconcentré. Ses partenaires stratégiques seront les organisations de femmes , de jeunes (filles), les organisations socio professionnelles, les leaders d'opinions, religieux et communautaires etc...

L'état et les partenaires financiers et techniques vont accompagner les initiatives à développer par le Ministère de la Famille pour contribuer de façon significative à la promotion de la santé de la famille.

Démarches pour assumer nos responsabilités

L'entreprise du secteur de la Famille va nécessiter des échanges et de la concertation en interne pour saisir ensemble les propositions d'actions prioritaires les plus pertinentes à faire au secteur de la santé.

Il faudra, alors nous soumettre à un certain nombre de questionnements/réponses pour y arriver sur la base du document de protocole et selon les expériences des uns et des autres.

Ces questionnements seront du genre :

- **Quelles actions prioritaires entreprendre dans le court terme ?**
- **Avec qui les entreprendre ? (partenaires, cibles)**
- **Comment ? (approche, méthodologie, stratégies)**
- **Où ? (zones, localités, milieux)**
- **Avec quels moyens ? (humaines, financiers, techniques)**
- **Quels délais de mise en œuvre ? (ébauche de planning)**